



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

RAPPORT ACTUARIEL

relatif aux

RENTES

SUR L'ÉTAT

au 31 mars 2012



Canada 

Table des matières

	Page
I. Sommaire exécutif	4
II. Introduction	6
III. Données.....	7
IV. Méthodes et hypothèses.....	9
V. Résultats	10
VI. Expérience	14
VII. Opinion actuarielle.....	15
Annexe 1 - Types de contrats.....	16
Annexe 2 – Données sur les participants	18
Annexe 3 - Provenance des données.....	23
Annexe 4 - Tables de mortalité.....	24

Tableaux

	Page
Tableau 1	Aperçu des résultats..... 4
Tableau 2	Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées 7
Tableau 3	Bilan 10
Tableau 4	Conciliation de l'actif..... 11
Tableau 5	Calcul de l'intérêt..... 12
Tableau 6	Ventilation du passif 13
Tableau 7	Gains (pertes) 14
Tableau 8	Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères 18
Tableau 9	Données – types de contrats 20-29 : Retraités – Rentes garanties..... 19
Tableau 10	Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles 20
Tableau 11	Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines 20
Tableau 12	Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires 20
Tableau 13	Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressive 21
Tableau 14	Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères 21
Tableau 15	Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties..... 21
Tableau 16	Données – type de contrat 35 : Différés – Rentes réversibles 21
Tableau 17	Conciliation des participants 22
Tableau 18	Taux de mortalité..... 24
Tableau 19	Espérances de vie 25

I. Sommaire exécutif

A. Objet du rapport

En conformité avec la section 15 de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la « Loi sur l'augmentation »), une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2012 afin de déterminer le passif actuariel et la situation financière du Compte des rentes sur l'État (le « compte »). La section 15 de la Loi sur l'augmentation stipule également que tout surplus ou déficit calculé lors de l'évaluation actuarielle doit être rapporté et, lorsqu'il s'agit d'un surplus, il doit être crédité au Fonds du revenu consolidé (FRC) du gouvernement fédéral et déduit du compte. En contrepartie, lorsqu'il y a un déficit, ce dernier doit être débité du FRC du gouvernement fédéral et crédité au compte.

B. Données, méthodes et hypothèses

Les données sur les retraités, les bénéficiaires, les participants différés, les cotisations et les prestations payées ont été fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et sont colligées en utilisant les rapports électroniques disponibles sur le site internet sécurisé des rentes sur l'État. La direction des rentes sur l'État, située à Bathurst, agit à titre d'administrateur du régime et du site internet correspondant. Les données utilisées sont de source fiable. Après avoir effectué des tests sommaires, nous avons constaté que les données sont valides et suffisantes aux fins d'évaluation. Une description des types de contrats et un sommaire des données sont montrés aux annexes 1 et 2 de ce rapport. Le passif actuariel est la valeur actualisée des prestations futures et est déterminé conformément aux normes de pratique actuarielle reconnues. L'article 3(4) du *Règlement relatif aux rentes sur l'État* (« Règlement ») stipule que le passif actuariel doit être déterminé en utilisant le taux d'intérêt annuel de 7 % et les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G.

C. Résultats

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mars 2012.

Tableau 1 Aperçu des résultats

	Au 31 mars 2012	
Actif		202 775 149 \$
Passif		201 610 590 \$
Surplus (déficit)		1 164 559 \$
	Nombre	Rente annuelle moyenne
Retraités	47 623	661 \$
Différés	762	1 374 \$
Total	48 385	672 \$

D. Conclusion

Le surplus de 1 164 559 \$ sera crédité au FRC du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2013.

II. Introduction

La *Loi relative aux rentes sur l'État* de 1908 est un des premiers éléments importants de la législation sociale au Canada. Elle avait pour but d'encourager les Canadiens et Canadiennes à se préparer financièrement pour leur retraite. Elle donnait la possibilité d'acheter des rentes individuellement ou en vertu d'un régime de pensions d'un employeur.

Au cours des années 1960, d'autres avantages sociaux, tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada, ont pris de l'importance comme moyen d'offrir au peuple canadien un revenu de retraite de base. Reconnaissant que les retraités canadiens pouvaient désormais avoir accès à d'autres programmes sociaux ainsi qu'au secteur privé, le gouvernement a pris la décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État. En 1975, la vente de rentes sur l'État s'est terminée officiellement par une loi du Parlement. Cependant, les employeurs ont pu enregistrer de nouveaux employés à des contrats collectifs jusqu'en 1979. Les rentes sur l'État ne sont pas parrainées par le gouvernement; le gouvernement n'a pas de responsabilité en tant que fiduciaire. La seule obligation du gouvernement est de payer et de garantir les rentes souscrites en vertu des dispositions prévues aux contrats.

La direction des Rentes sur l'État continue d'administrer les contrats actifs et ceux qui le seront, au nom des clients partout au Canada et dans le monde. Le compte n'est pas soumis aux lois et règlements fédéraux ou provinciaux de pensions. Seuls la *Loi relative aux rentes sur l'État* et le Règlement y afférent ainsi que la Loi sur l'augmentation s'appliquent. L'actif et le passif apparaissent dans les Comptes publics du gouvernement fédéral. L'actif est théorique et n'est soumis à aucune politique d'investissement ou mesure de performance.

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du compte en date du 31 mars 2012. L'objectif de l'évaluation est la détermination du passif du compte, de son actif théorique ainsi que de son bilan financier, en se fondant sur les hypothèses prescrites.

III. Données

A. Données requises

Étant donné que l'évaluation actuarielle quantifie à la fois l'actif et le passif, tous les détails sur les participants ainsi que sur les mouvements de trésorerie de l'année sont requis.

B. Données sur les participants

Les données de base sur les retraités, les bénéficiaires et les participants différés sont fournies par RHDCC et sont tirées du site sécurisé des rentes sur l'État, entretenu par la direction des rentes à Bathurst. Ce site permet de produire des rapports qui montrent toutes les informations des participants nécessaires afin d'établir le passif : numéro de certificat, date de naissance et sexe des participants, conjoints et bénéficiaires, montant annuel et forme des rentes.

Les rapports utilisés sont le VY4741 pour les retraités (contrats en paiement) et le GY5642 pour les participants différés (participants dont la rente n'est pas encore en paiement).

Notes sur les données VY4741 des retraités

Des données supplémentaires sur les contrats en paiement doivent être obtenues de Service Canada relativement aux rentes payables aux conjoints à des taux autres que ceux fixés à 50 % ou 100 % ainsi que pour les rentes régressives dont le montant diminue à une date spécifiée. Ceci est nécessaire puisque les données du rapport VY4741 ne montrent pas le montant adéquat pour les rentes réversibles pour les contrats de type 29, 37 et 70-79.

De plus, certains participants doivent être ajoutés manuellement puisqu'ils ne sont pas capturés dans le rapport principal pour cause de validation. Ce petit nombre de retraités est tiré du rapport VY5141. Au 31 mars 2012, 39 ajouts ont été faits.

Notes sur les données GY5642 pour différés

Suite à l'adoption de la Loi sur l'augmentation, l'accumulation du solde des comptes de cotisations se fait à raison de 7 % annuellement à partir du 1^{er} avril 1975. Conséquemment, les multiplicateurs suivants doivent être appliqués aux montants des rentes annuelles originalement prévus aux contrats :

Tableau 2 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différés

Série de primes	Taux d'intérêt original	Multiplicateur
4	4,0 %	1,22
5	3,0 %	1,32
6	3,5 %	1,29
7	4,0 %	1,22
8	5,0 %	1,14

Ces multiplicateurs représentent l'augmentation entre le taux d'intérêt original applicable aux contrats, et 7 %. Puisque les données des participants différés ne montrent que les rentes sans augmentation, ces multiplicateurs apportent les corrections nécessaires aux rentes.

Ces multiplicateurs sont le résultat d'une méthode voulant accorder une augmentation plus importante pour les contrats à taux d'intérêt plus faibles et vice-versa. L'objectif visé à l'époque était de répartir les augmentations le plus équitablement possible.

Une conciliation des montants de rentes ainsi que des statuts des participants avec le fichier de l'an dernier a été effectuée. Un sommaire exhaustif des données des participants est dressé à l'annexe 2.

C. Données sur l'actif

Les recettes comprennent les primes reçues, les fonds réclamés au FRC pour les participants précédemment introuvables, l'intérêt théorique accumulé et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les déboursés représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes et les virements aux FRC pour surplus actuariels et pour les rentes non réclamées concernant les participants introuvables.

Tous les rapports utilisés pour déterminer la valeur de l'actif sont aussi fournis par RHDCC.

Une liste montrant les noms ainsi qu'une brève description de ces rapports est dressée à l'annexe 3.

Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont considérées suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

IV. Méthodes et hypothèses

A. Méthode d'évaluation du passif

Le passif actuariel est propre à deux catégories de participants : les retraités et les participants différés. Les retraités sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2012. Les participants différés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débiter dans l'avenir. Le passif est la valeur actuarielle actualisée des rentes futures, obtenue en escomptant les prestations espérées futures avec intérêt et mortalité après la retraite.

B. Hypothèses

Les hypothèses d'intérêt et de mortalité applicables sont prescrites selon les articles 15 de la Loi sur l'augmentation et 3(4) du Règlement. Plus précisément, le passif doit être évalué au taux annuel de 7 % et selon les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883. DORS/97-495, art. 2.

Ainsi, la table de mortalité pour rentes individuelles pour 1983 (IAM83) est utilisée pour les contrats individuels et la table de mortalité pour les rentes collectives pour 1983 (GAM83) est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Des extraits des tables utilisées sont montrés à l'annexe 4 de ce rapport.

C. Évaluation de l'actif

Étant donné que l'article 14 de la *Loi relative aux rentes sur l'État* stipule que les sommes reçues ou perçues sous le régime de la présente loi font partie du FRC, l'actif est théorique. Chaque année, toute différence entre l'actif théorique et le passif calculé est soit créditée (dans le cas d'un surplus) ou déduite (dans le cas d'un déficit) du FRC. Par conséquent, l'actif au 1^{er} avril 2011 est équivalent au passif du 31 mars 2011. L'actif au 31 mars 2012 est obtenu en appliquant un taux d'intérêt de 7 % à l'actif au 1^{er} avril 2011 et en tenant compte des recettes et déboursés, également ajustés au taux annuel de 7 %.

V. Résultats

A. Bilan

Le tableau suivant dresse un sommaire du bilan du compte pour les exercices financiers 2012 et 2011.

Tableau 3 Bilan

Exercice financier	2011 – 2012	2010 – 2011
Actif prescrit au 1 ^{er} avril	221 340 103 \$	243 456 436 \$
Recettes moins déboursés	<u>(18 564 954)</u>	<u>(19 907 559)</u>
Actif au 31 mars	202 775 149	223 548 877
Passif au 31 mars	201 610 590	221 340 103
Surplus (Déficit) avant ajustement	1 164 559 \$	2 208 774 \$

Le surplus de 1 164 559 \$ sera crédité au FRC du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2013.

Tableau 4 Conciliation de l'actif

Exercice financier	2011 – 2012	2010 - 2011
Actifs au 1^{er} avril	221 340 103 \$	243 456 436 \$
<u>RECETTES</u>		
Intérêt au 31 mars	14 247 881 \$	15 688 622 \$
Cotisations pour rentes différées (primes)	11 635	10 924
Rentes non réclamées recouvrées du FRC	122 670	28 637
Autres recettes ¹	<u>180 712</u>	<u>164 612</u>
TOTAL	14 562 898	15 892 794
<u>DÉBOURSÉS</u>		
Rentes aux retraités et bénéficiaires	32 818 226	35 473 774
Valeurs de rachat	178 011	212 529
Sommes remboursées	68 963	54 510
Valeurs transférées au FRC (retraités et différés)	<u>62 652</u>	<u>59 540</u>
TOTAL	33 127 852	35 800 353
RECETTES MOINS DÉBOURSÉS	(18 564 954) \$	(19 907 559) \$
Actifs au 31 mars	202 775 149 \$	223 548 877 \$

¹ Radiations, encaisse reçue (net des cotisations), règlement interministériel et compte à recevoir.

B. Calcul de l'intérêt

Le tableau suivant montre le calcul de l'intérêt théorique de 7 % annuel crédité au compte, au 31 mars 2012 et 2011:

Tableau 5 Calcul de l'intérêt

Exercice financier	2011 – 2012	2010 – 2011
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	14 748 086 \$	16 223 181 \$
les rentes venant à échéance	210 722	155 603
les recouvrements du FRC	2 559	460
les autres recettes	5 759	6 095
moins intérêt sur :		
les rentes payées	(1 236 778)	(1 299 881)
les valeurs de rachat	(6 645)	(6 936)
les transferts au FRC	0	0
TOTAL POUR LES RETRAITÉS	13 723 703	15 078 522
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	745 721	818 769
les primes	256	442
les recouvrements du FRC	2 277	449
moins intérêt sur :		
les rentes venant à échéance	(210 722)	(155 603)
les remboursements	(12 823)	(49 722)
les transferts au FRC	(531)	(4 235)
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS	524 178	610 100
TOTAL DE L'INTÉRÊT	14 247 881 \$	15 688 622 \$

C. Ventilation du passif

Le tableau suivant montre le passif actuariel attribuable à chaque catégorie de participants, au 31 mars 2012 et 2011 :

Tableau 6 Ventilation du passif

Exercice financier	Types de contrats	2011 – 2012	2010 – 2011
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10–16	100 816 662 \$	109 782 772 \$
Femmes, rentes viagères	10–16	42 667 719	46 031 896
Hommes, rentes avec garanties	21–29	22 827 792	26 225 526
Femmes, rentes avec garanties	21–29	8 341 080	8 670 397
Rentes réversibles	30–45	14 682 565	16 504 728
Rentes coordonnées avec la SV	70, 74, 78, 79	1 741 472	2 222 001
Rentes certaines	50, 80	943 154	1 170 074
Rentes temporaires	60	27 184	37 763
Paiements en suspens		34 233	41 785
TOTAL POUR LES RETRAITÉS		192 081 861	210 686 942
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10	143 168	176 244
Femmes, rentes viagères	10	224 196	212 010
Hommes, rentes avec garanties	21-24	5 585 808	6 444 235
Femmes, rentes avec garanties	21-24	2 580 396	2 863 534
Rentes réversibles	35	26 429	24 857
Remboursements en cours		19 473	17 626
Comptes en suspens	Compte 721	949 259	914 656
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS		9 528 729	10 653 161
<u>PASSIF ACTUARIEL TOTAL</u>		201 610 590 \$	221 340 103 \$

VI. Expérience

A. Analyse de l'expérience

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes sont la mortalité et les retraites des participants retraités et différés présents. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année. Dans le rapport précédent, les gains et les pertes se rapportant aux prestations payées au cours de l'année étaient présentés séparément. Ceux-ci sont maintenant alloués entre les gains et les pertes de mortalité des participants retraités et des participants différés.

Le tableau suivant montre l'évolution du surplus entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012 :

Tableau 7 Gains (pertes)

Surplus au 31 mars 2011	-
Cotisations (primes) versées avec intérêt	12 147 \$
Autres recettes avec intérêt	186 471
Mortalité des retraités	1 023 917
Participants différés - retraite, mortalité, rachats	(89 208)
Ajustement aux comptes en suspens (Compte 721)	29 423
Divers	1 809
Surplus au 31 mars 2012	1 164 559 \$

VII. Opinion actuarielle

À notre avis, compte tenu du fait que le rapport est préparé en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie le rapport sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales et sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- au 31 mars 2012, il y a un surplus de 1 164 559 \$ devant être crédité au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral et déduit du Compte des rentes sur l'État.

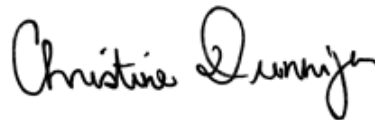
Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Michel Millette
Actuaire senior
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Mathieu Déry
Actuaire
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Christine Dunnigan
Actuaire adjointe
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF

Ottawa (Canada)
Le 13 juin 2012

Annexe 1 - Types de contrats

Cette annexe décrit les dispositions des rentes telles que spécifiées en vertu des contrats :

Rente viagère ordinaire : Après la date d'entrée en vigueur, cette rente est payable tant et aussi longtemps que le retraité est vivant; toutefois, à son décès, la rente cesse immédiatement et il n'y a pas de prestations de décès.

Rente viagère garantie : La rente est payable pendant la vie entière du retraité et, en cas de décès, pendant la période garantie (5, 10, 15 ou 20 ans) restante.

Rente de survivant éventuel : Cette rente est établie en tenant compte de deux vies. La rente est payable au titulaire principal tant et aussi longtemps qu'il ou elle vit. Au décès du titulaire principal, la rente est payable à la personne survivante et ce, jusqu'à son décès.

Rente réversible : La différence entre cette rente et la rente de survivant éventuel est la suivante : avec cette rente, les arrérages sont payables aux deux parties. Après le décès d'une des deux personnes, la rente devient payable à la personne survivante jusqu'à son décès.

Option régressive : Les modalités de la rente à montant régressif prévoient le versement au retraité qui a atteint ou dépassé 50 ans, d'un arrérage supérieur ou accéléré, jusqu'au moment où le retraité atteint 65 ans. À 65 ans, la rente diminue d'une somme équivalente au montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse en vigueur à la date d'échéance. La rente est payable à vie et des prestations de décès peuvent être versées pendant la durée de la période garantie, s'il y en a une.

Description selon le type de contrats :

Rentes viagères - sans garantie (10 – 16)

10. Ordinaire
11. Garantie expirée: types originaux 21 – 27
12. Types originaux 30, 33, 35, 37: co-titulaire décédé
13. Type original 31: suite au décès d'un des titulaires
14. Type original 70: après régression
15. Types originaux 78 et 79 (après régression), types originaux 28 et 29 (garantie expirée) ou types originaux 71-76 (fin de garantie coïncidant avec la régression)
16. Types originaux 32, 33, 36, 37, après réduction et réversion au retraité survivant

Rentes viagères - avec garantie (20 – 29)

21. Garantie 5 ans
22. Garantie 10 ans
23. Garantie 15 ans
24. Garantie 20 ans
29. Types originaux 71-75, après régression mais encore garanties

Rentes réversibles - sans garanties (30 – 37)

- 30. Ordinaire, 100 % réversible au dernier survivant
- 31. 100 % réversible au dernier survivant, garantie expirée
- 35. Rente de survivant éventuel (100 %)
- 36. Rente de survivant éventuel réduisant de moitié au décès du titulaire principal (50 %)
- 37. Rente de survivant éventuel réduisant d'un autre montant au décès du titulaire principal

Rentes certaines (50 & 80)

- 50. Certaines avec montant constant (incluant type original 80 après réduction)
- 80. Certaines dont le montant diminue à une date spécifiée

Rentes temporaires (60)

- 60. Temporaires

Rentes régressives (réduction du montant à une date spécifiée) (70- 79)

- 70. Ordinaire, régressive
- 71. Garantie 5 ans, régressive
- 72. Garantie 10 ans, régressive
- 73. Garantie 15 ans, régressive
- 74. Garantie 20 ans, régressive
- 79. Types originaux 71-74, garantie expirée avant la réduction

Annexe 2 – Données sur les participants

A. Participants retraités

Tableau 8 Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
40-49	Rente moyenne	630	554	580
	Nombre	1	2	3
	Âge moyen	49,0	49,0	49,0
50-59	Rente moyenne	603	697	657
	Nombre	42	58	100
	Âge moyen	56,2	56,5	56,4
60-69	Rente moyenne	650	601	623
	Nombre	353	423	776
	Âge moyen	66,0	65,9	65,9
70-79	Rente moyenne	575	540	566
	Nombre	7 168	2 326	9 494
	Âge moyen	76,1	75,7	76,0
80-89	Rente moyenne	691	546	651
	Nombre	16 120	6 155	22 275
	Âge moyen	84,3	84,8	84,4
90-100	Rente moyenne	715	534	635
	Nombre	4 426	3 524	7 950
	Âge moyen	92,5	93,2	92,8
100 +	Rente moyenne	691	639	654
	Nombre	43	106	149
	Âge moyen	102,3	102,4	102,4
Rente moyenne totale		665	545	628
Nombre total		28 153	12 594	40 747
Âge moyen total		83,2	84,8	83,7

Tableau 9 Données – types de contrats 20-29 : Retraités – Rentes garanties

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
40-49	Rente moyenne	-	2 359	2 359
	Nombre	-	1	1
	Âge moyen	-	49,0	49,0
	Garantie moyenne	-	0,3	0,3
50-59	Rente moyenne	2 065	1 953	2 017
	Nombre	36	27	63
	Âge moyen	56,0	55,4	55,7
	Garantie moyenne	9,5	13,1	11,1
60-69	Rente moyenne	1 093	1 095	1 094
	Nombre	756	361	1 117
	Âge moyen	66,9	66,0	66,6
	Garantie moyenne	7,9	8,0	7,9
70-79	Rente moyenne	903	952	910
	Nombre	1 708	312	2 020
	Âge moyen	74,3	73,7	74,2
	Garantie moyenne	3,8	4,3	3,9
80-89	Rente moyenne	951	865	929
	Nombre	176	61	237
	Âge moyen	82,1	82,3	82,2
	Garantie moyenne	2,0	2,3	2,1
Rente moyenne totale		976	1 050	992
Nombre total		2 676	762	3 438
Âge moyen		72,5	70,0	71,9
Garantie moyenne totale		4,9	6,2	5,2

Tableau 10 Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
60-69	Rente moyenne	619	324	597
	Nombre	25	2	27
	Âge moyen	66,8	68,5	66,9
	Âge moyen du conjoint	63,9	70,0	64,3
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	94 %	100 %	95 %
70-79	Rente moyenne	502	276	496
	Nombre	1 261	39	1 300
	Âge moyen	75,6	75,3	75,6
	Âge moyen du conjoint	73,1	76,3	73,2
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	73 %	68 %	73 %
80-89	Rente moyenne	726	496	723
	Nombre	1 422	18	1 440
	Âge moyen	83,5	83,3	83,5
	Âge moyen du conjoint	80,3	83,7	80,3
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	76 %	71 %	76 %
90 +	Rente moyenne	818	-	818
	Nombre	180	-	180
	Âge moyen	91,5	-	91,5
	Âge moyen du conjoint	87,7	-	87,7
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	80 %	-	80 %
Rente moyenne totale		633	345	627
Nombre total		2 888	59	2 947
Âge moyen total		80,4	77,5	80,4
Âge moyen du conjoint total		77,5	78,4	77,5
Pourcentage moyen de réversion au conjoint total		75 %	70 %	75 %

Tableau 11 Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines

Rente moyenne	918
Nombre	377
Période certaine moyenne	3,0

Tableau 12 Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	452	521	481
Âge moyen	61,2	62,0	61,5
Période moyenne	3,8	3,0	3,5
Nombre	12	9	21

Tableau 13 Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressive

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	2 938	2 900	2 919
Rente réduite moyenne	1 198	1 287	1 244
Âge moyen	61,2	61,5	61,3
Nombre	45	48	93

B. Participants différés

Tableau 14 Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	981	1 442	1 170
Âge moyen	63,3	62,5	63,0
Nombre	26	18	44

Tableau 15 Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	1 468	1 225	1 386
Âge moyen	60,0	58,7	59,6
Nombre	474	243	717

Tableau 16 Données – type de contrat 35 : Différés – Rentes réversibles

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	2 160	-	2 160
Âge moyen	65,0	-	65,0
Nombre	1	-	1

C. Conciliation des participants

Tableau 17 Conciliation des participants

RETRAITÉS							
Types de contrats	10-16	20-29	30-37	50&80	60	70-79	Total
Nombre au 31.03.2011	43 732	4 007	3 193	459	27	124	51 542
Échéances	10	105	2	0	1	5	123
Transferts de/vers d'autres types de contrats	828	(611)	(226)	45	0	(36)	0
Décès ou rentes expirées ¹	(3 826)	(60)	(22)	(126)	(7)	0	(4 041)
Transferts, nets du FRC	0	(3)	0	(1)	0	0	(4)
Données additionnelles	3	0	0	0	0	0	3
Nombre au 31.03.2012	40 747	3 438	2 947	377	21	93	47 623
DIFFÉRÉS							
Nombre au 31.03.2011							928
Échéances							(123)
Décès ou remboursements							(32)
Transferts, nets du FRC							(11)
Nombre au 31.03.2012							762

¹ Les 4 041 décès ou rentes expirées sont composés de 2 630 participants à contrat et 1 411 participants individuels.

Annexe 3 - Provenance des données

Rapports requis

Les rapports suivants sont utilisés pour produire l'évaluation actuarielle du Compte des rentes sur l'État. Les principaux rapports sont fournis par RHDCC.

Données sur les participants

VY4741P1: Données de base sur les retraités

VY5141: Retraités à ajouter manuellement (Données de base à compléter à partir du rapport VY4742P1)

GY5642: Données de base sur les différés

Service Canada fournit également les montants de rente adéquats pour les types de contrats 16, 37, 70-79 et 29, ainsi que de l'information supplémentaire pour les types de contrats 50 et 80. Ces données consistent en : montants de rentes et rentes réduites lorsqu'applicable, date de réduction et date de paiement final. Même si le passif total pour les types de contrats 50 et 80 est tiré directement de VY5141, nous devons les reproduire individuellement aux fins de calcul de gains et pertes.

Données sur l'actif

VM3942 : Prestations payées aux retraités et échéances par période

GY5646, GM4741 et GM4742 : Données relatives aux remboursements

Les primes payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de RHDCC.

Les rapports mensuels VM3942 sont extraits aux fins de conciliation avec les chiffres de la Division de la comptabilité des rentes, puisque ces derniers sont utilisés pour le bilan. Les rapports mensuels GM4741 et GM4742 doivent être extraits séparément pour les contrats collectifs et individuels.

Autres informations

RHDCC fournit également les montants pour les comptes en suspens (GY5644 et GR3442), les remboursements en cours (GY5941) et les paiements en suspens (VY5443).

Annexe 4 - Tables de mortalité

Projection de la mortalité

L'hypothèse de mortalité applicable est prescrite selon les articles 15 de la Loi sur l'augmentation et 3(4) du Règlement. Les taux de mortalité doivent suivre la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883. DORS/97-495, art. 2.

Ainsi, la table IAM83 est utilisée pour les contrats individuels et la table GAM83 est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Le tableau suivant montre les taux de mortalité ainsi que les valeurs de l'échelle G pour des âges donnés:

Tableau 18 Taux de mortalité

AGE	GAM83 ORIGINALE		IAM83 ORIGINALE		ÉCHELLE DE PROJECTION G		GAM83 PROJETÉE		IAM83 PROJETÉE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
10	0,000293	0,000096	0,000382	0,000141	0,007500	0,012000	0,000262	0,000080	0,000341	0,000118
15	0,000325	0,000140	0,000435	0,000188	0,002200	0,007000	0,000314	0,000126	0,000421	0,000169
20	0,000377	0,000189	0,000505	0,000260	0,001400	0,005000	0,000369	0,000175	0,000494	0,000241
25	0,000464	0,000253	0,000622	0,000349	0,001000	0,006500	0,000457	0,000229	0,000613	0,000316
30	0,000607	0,000342	0,000759	0,000441	0,004900	0,010500	0,000564	0,000292	0,000705	0,000376
35	0,000860	0,000476	0,000917	0,000545	0,015000	0,018500	0,000686	0,000360	0,000731	0,000412
40	0,001238	0,000665	0,001341	0,000742	0,020000	0,022500	0,000914	0,000473	0,000990	0,000527
45	0,002183	0,001010	0,002399	0,001122	0,018500	0,021000	0,001650	0,000735	0,001813	0,000816
50	0,003909	0,001647	0,004057	0,001830	0,017500	0,020000	0,003000	0,001216	0,003113	0,001352
55	0,006131	0,002541	0,005994	0,002891	0,016000	0,018500	0,004813	0,001920	0,004706	0,002185
60	0,009158	0,004241	0,008338	0,004467	0,015000	0,017500	0,007300	0,003254	0,006647	0,003428
65	0,015592	0,007064	0,012851	0,007336	0,015000	0,017500	0,012429	0,005420	0,010244	0,005629
70	0,027530	0,012385	0,021371	0,011697	0,013500	0,017500	0,022452	0,009504	0,017429	0,008976
75	0,044597	0,023992	0,035046	0,020127	0,012500	0,016000	0,036929	0,018836	0,029020	0,015802
80	0,074070	0,042945	0,057026	0,036395	0,012500	0,015000	0,061334	0,034234	0,047220	0,029013
85	0,114836	0,069918	0,090987	0,065518	0,012500	0,015000	0,095090	0,055736	0,075342	0,052228
90	0,166307	0,111750	0,134887	0,113605	0,011000	0,013500	0,140882	0,091139	0,114265	0,092652
95	0,234086	0,182419	0,191214	0,174228	0,010000	0,012500	0,201328	0,151052	0,164455	0,144269
100	0,319185	0,295187	0,270906	0,239215	0,004000	0,005000	0,300561	0,273806	0,255099	0,221888
105	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414	0,000000	0,000000	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414
110	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462	0,000000	0,000000	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462

Espérances de vie

Le tableau suivant montre l'espérance de vie sous l'hypothèse de mortalité décrite ci-haut pour des âges donnés :

Tableau 19 Espérances de vie

AGE	GROUPE		INDIVIDUEL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15	65,4	71,8	67,1	72,2
20	60,5	66,8	62,2	67,3
25	55,6	61,9	57,4	62,4
30	50,7	57,0	52,5	57,5
35	45,9	52,1	47,7	52,6
40	41,0	47,2	42,9	47,7
45	36,2	42,3	38,1	42,8
50	31,6	37,5	33,5	38,0
55	27,1	32,7	29,1	33,3
60	22,8	28,1	24,8	28,7
65	18,7	23,6	20,7	24,3
70	15,0	19,3	16,9	20,0
75	11,8	15,3	13,5	16,0
80	9,1	11,9	10,5	12,4
85	7,0	9,1	8,1	9,3
90	5,3	6,6	6,2	6,9
95	4,0	4,6	4,6	5,1
100	2,8	2,9	3,2	3,6
105	1,9	1,9	2,2	2,5
110	1,0	1,0	1,5	1,6